



**QUELQUES
CARACTERISTIQUES
DE LA PECHE AUX ENGINS
(BOSSELLES ET CORDÉES)**



Anguille

**SUR LA CISSE, LA CLAISE, L'INDRE
ET L'INDROIS**

(ANNÉE 2010)

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION.....	3
I- LES ENJEUX.....	4
II- LE CONTEXTE LOCAL.....	5
III- PRESENTATION DES RIVIERES	6
1- La Cisse.....	6
2- La Claise	6
3- L'Indre	7
4- L'Indrois	7
IV- DESCRIPTION DU PROTOCOLE DE SUIVI.....	8
V- RESULTATS	9
1- Effort de pêche.....	9
1-1- Données générales	9
1-2- Répartition mensuelle des parties de pêche.....	9
1-3- Répartition spatiale des pêcheurs	10
1-4- Répartition des parties de pêche par mode de pêche	11
2- Efficacité de la pêche	11
2-1- Le taux de bredouille	11
2-2- Rentabilité exprimée en terme de Capture Par Unité d'Effort (CPUE)	11
2-3- Evaluation des captures par pêcheur	15
2-4- Répartition des tailles	16
CONCLUSION.....	17

INTRODUCTION

Le suivi des captures des pêcheurs amateurs aux engins sur le domaine privé (qui se limite à la Cisse, la Claise, l'Indre et l'Indrois) fait suite à une modification de l'Arrêté Préfectoral du 3/12/02 relatif à la pêche fluviale dans le département d'Indre et Loire pour l'année 2003, signé le 6 mars 2003.

La modification rétablit l'autorisation de pêche à la bosselle (3 maximum par pêcheur) ou aux lignes de fonds (ou cordées) pour un total de 18 hameçons au maximum, avec eschage aux vers de terre uniquement.

L'Arrêté Préfectoral de 2009 précisait qu'une fiche de capture, selon un modèle établi par la Fédération de pêche devrait obligatoirement être tenu à jour et transmis à la Fédération de Pêche au plus tard le 10 janvier 2011.

Par ailleurs, l'Arrêté de Pêche 2010 indiquait une période d'ouverture de la pêche du 15 mars au 15 septembre 2010.

Ce document fait état de la 8ème année de ce suivi qui a été reconduit pour l'année 2010.

I- LES ENJEUX

L'anguille est considérée par l'Union Européenne comme une espèce dont la population est en difficulté. La mise en place de réseaux performants de surveillance de l'évolution de l'abondance de l'espèce s'avère indispensable pour juger de la justesse des stratégies de gestion mises en œuvre et permettre à terme de préserver les droits de pêche.

Le règlement Européen sur l'anguille instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles est entré en vigueur le 1 juillet 2009 et la commission européenne a approuvé le plan de gestion Français le 15 février 2010.

Concernant la pression de pêche sur le stade anguille jaune, le tableau de bord anguille du bassin Loire centralise les bilans des données des pêcheurs amateurs et professionnels issues du Suivi National de la Pêche aux Engins.

Diverses enquêtes sont réalisées essentiellement au niveau des départements côtiers pour évaluer les captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs mais ces données sont insuffisantes pour permettre une bonne gestion de la ressource.

Un effort supplémentaire est demandé aux pêcheurs amateurs dans la déclaration de leurs captures comme c'est le cas en Indre et Loire pour répondre notamment aux demandes de l'Europe.

II- LE CONTEXTE LOCAL

La population d'anguilles est une composante majeure des peuplements piscicoles du bassin de la Loire. En Indre et Loire, on la retrouve dans 75 à 90 % des cours d'eau selon leur gabarit. Elle occupe le premier rang des espèces carnassières, notamment sur la Loire et sur ses affluents directement accessibles depuis la mer.

L'Indre, la Cisse et la Claise bénéficient de cette situation privilégiée par rapport à la remontée des anguilles :

- entre l'estuaire de la Loire et les confluent concernés, il n'existe aucun obstacle à la migration des anguillettes excepté le barrage de Descartes (équipé depuis 2006) sur la Creuse qui ralentit la migration sur la Claise.
- au sein du réseau hydrographique des cours d'eau concernés, aucun grand barrage réhibitoire pour la colonisation anadrome n'est à mentionner cependant un grand nombre de seuils de moulins apparaît être un frein à la migration de montaison.

A l'intérieur des sous bassins, l'axe principal offre une forte capacité d'accueil. Ces cours d'eau aux eaux calmes et à forte productivité biologique conviennent bien au développement de l'anguille qui est capable d'exploiter tous les habitats aquatiques disponibles, sans être gênée par le colmatage des fonds. Ainsi, les surfaces mouillées permanentes que développent les biefs de ces cours d'eau et le réseau de fossés du fond de vallées (pour l'Indre et la Cisse particulièrement) constituent des milieux naturels privilégiés en terme de capacité d'accueil.

Le principal facteur limitant pour l'expression de ce potentiel naturel est l'impact des ouvrages de retenue sur la libre circulation des poissons notamment la présence des seuils de moulins.

Pour ce qui est des 4 cours d'eau étudiés, l'Indrois est probablement le moins favorable pour l'anguille, dans la mesure où avant d'atteindre cette rivière, les anguilles devront franchir 38 ouvrages. Par ailleurs, la capacité d'accueil est légèrement moins importante que sur les autres cours d'eau et la présence du plan d'eau de Chemillé/Indrois, qui est une retenue importante (35 ha) en barrage de cours d'eau limite la progression des anguilles vers l'amont.

Dans ce contexte typologique de cours d'eau de plaine et de distribution hydrographique favorable, la colonisation et l'occupation de la capacité d'accueil de ces bassins constituent un enjeu important à deux niveaux :

- au plan local, l'anguille est une composante essentielle qui contribue à la valorisation du milieu aquatique du point de vue économique et à la diversité des peuplements piscicoles en place
- à l'échelle du bassin de la Loire, la fraction de population qui peut se développer dans ces sous-bassins représente une part non négligeable du potentiel de géniteurs susceptibles de participer au renouvellement de la ressource étant donné les échappements possibles.

III- PRESENTATION DES RIVIERES

La Cisse, la Claise, l'Indre et l'Indrois appartiennent au domaine privé et sont classés en deuxième catégorie piscicole. Une carte d'ensemble permet de mieux resituer ces cours d'eau dans le département.

1- La Cisse

Ce cours d'eau de deuxième catégorie piscicole a une longueur totale de 70 km, dont 27 s'écoulent dans notre département.

D'une largeur moyenne de 15 mètres, il est cloisonné par 7 moulins. Les vitesses d'écoulement sont faibles et le substrat est fin (argile à sable). La rivière abrite une végétation aquatique dense ce qui favorise les conditions d'accueil des poissons.

Le peuplement piscicole de la Cisse est composé de cyprinidés d'eaux vives (et plus particulièrement de barbeaux fluviatiles, chevesnes, goujons, et vandoises) et de cyprinidés d'eaux calmes (brèmes, carpes, ablettes, gardons, ables de Heckel, tanches).

Les carnassiers sont bien représentés par les anguilles, perches communes, sandres et silures. Pour ce qui est des brochets, l'habitat de la Cisse lui est très favorable et il est relativement abondant sur ce cours d'eau.

Une étude menée en 2004, par la Fédération de Pêche 37 et la brigade du Conseil Supérieur de la Pêche, avec des supports de fiches « anguilles », validées par le CSP a permis d'identifier 7 ouvrages dont 3 ont été jugés très difficilement franchissables pour l'anguille.

Un programme de restauration en cours sur le bassin devrait apporter des solutions sur le franchissement de ces obstacles.

2- La Claise

Ce cours d'eau de deuxième catégorie piscicole a une longueur totale de 78 km, dont 32 s'écoulent dans notre département.

D'une largeur moyenne de 12 mètres, ce cours d'eau est cloisonné par de nombreux ouvrages souvent liés à la présence de moulins.

Une étude menée en 2003, par la Fédération de Pêche 37, avec des supports de fiches « anguilles », validées par le CSP a permis d'identifier 23 ouvrages dont 13 ont été jugés difficilement à très difficilement franchissables pour l'anguille.

Les écoulements sont lenticules et les herbiers aquatiques sont très bien représentés ce qui favorise les habitats pour les poissons.

Le peuplement piscicole de la Claise est dominé principalement par les poissons d'eaux calmes et plus particulièrement de gardons. On note également une biomasse conséquente de brèmes et de carpes. Les poissons d'eaux vives sont bien représentés avec plus particulièrement les chevesnes, goujons, barbeaux fluviatiles et hotus.

Pour ce qui est des carnassiers, les anguilles et perches communes dominent, mais les brochets, sandres et silures sont représentés.

3- L'Indre

Ce cours d'eau de deuxième catégorie piscicole a une longueur totale de 276 km, dont 126 s'écoulent dans notre département.

D'une largeur moyenne de 20 à 30 mètres, cette rivière est cloisonnée par de nombreux moulins. Une étude menée en 2002, par la Fédération de Pêche 37, la brigade du CSP 37 et la Cellule Loire du CSP a permis d'identifier 53 ouvrages dont 15 ont été jugés difficilement à très difficilement franchissables pour l'anguille.

Les vitesses d'écoulement sont faibles et le substrat est fin (argile à sable). La végétation aquatique est conséquente ce qui favorise les conditions d'accueil des espèces piscicoles.

Les bras morts ou fossés sont relativement nombreux ce qui conduit à une bonne reproduction piscicole. A ce sujet, la Fédération de Pêche a mené plusieurs actions de restaurations de frayères lors des 10 dernières années.

Le peuplement piscicole de la l'Indre est composé principalement de cyprinidés d'eaux calmes (brèmes, carpes, ablettes, gardons, ables de Heckel, tanches, rotengles). Les cyprinidés d'eaux vives sont également bien représentés (plus particulièrement par les chevesnes et goujons).

Les carnassiers sont composés d'anguilles, perches communes, sandres et silures. Pour ce qui est du brochet, l'habitat de l'Indre et ses zones de reproduction lui assurent une place de choix dans le cortège d'espèces piscicoles.

4- L'Indrois

Ce cours d'eau de deuxième catégorie piscicole a une longueur totale de 56 km, dont 48 s'écoulent dans notre département.

L'amont de l'Indrois, jusqu'à la confluence avec la Tourmente se caractérise par une faible largeur (4 m) et une lame d'eau souvent inférieure à 1 mètre.

La partie aval présente une largeur de 8 à 10 mètres et des profondeurs marquées liées aux moulins. La rivière est assez sinueuse et cloisonnée par le plan d'eau de Chemillé/Indrois géré par la Fédération de Pêche.

Pour ce qui est des affluents, on peut mentionner l'Olivet et la Tourmente.

Le peuplement piscicole de l'Indrois est quant à lui dominé dans la partie amont par les cyprinidés d'eaux vives (plus particulièrement par les barbeaux fluviatiles, chevesnes, hotus, vandoises et goujons).

D'amont en aval du cours d'eau, les cyprinidés d'eau calmes (ablettes, brèmes, gardons, tanches, ables de Heckel) sont de plus en plus prépondérants dans le peuplement piscicole.

Pour ce qui est des carnassiers, on note la présence d'anguilles (en amont comme en aval du plan d'eau de Chemillé/Indrois), de brochets et de sandres alors que les perches communes dominent.

Pour ce qui est des ouvrages sur ce cours d'eau, une étude menée en 2002 (non communiquée), par la Fédération de Pêche 37, a permis d'identifier 10 ouvrages sur les 13 km aval du cours d'eau. Aucun n'a été jugé très difficilement franchissable pour l'anguille mais ces seuils constituent un ralentissement à la migration de montaison.

Le SDVP (Schéma Départemental de Vocation Piscicole) fait état de 22 moulins sur l'Indrois dont 6 « infranchissables » (évaluation faite sans utiliser les fiches CSP).

Le contrat de restauration et d'entretien mis en œuvre par la communauté de communes de Montrésor permet sur quelques ouvrages une amélioration de la continuité écologique

IV- DESCRIPTION DU PROTOCOLE DE SUIVI

Le suivi a été basé sur la déclaration obligatoire des pêcheurs aux engins sur les 4 cours d'eau concernés, la Cisse, la Claise, l'Indre et l'Indrois.

Le pêcheur devait indiquer sur cette fiche son identité, puis il devait mentionner les éléments suivants :

- la date de la pêche
- le cours d'eau concerné
- la commune concernée
- le type d'engin choisi (bosselle ou cordée)
- le temps de pêche
- les captures (inférieures ou supérieures à 40 cm)

Cette fiche était disponible auprès de la Fédération de Pêche, des présidents d'AAPPMA et des dépositaires de cartes de pêche.

Pour estimer le taux de retour, les fiches distribuées devaient être comptabilisées.

La fiche 2010 devait être retournée par courrier à la Fédération de Pêche avant le 10 janvier 2011.

La fiche de déclaration proposée par la Fédération de Pêche et le Tableau de Bord « Anguille du bassin de la Loire » est jointe en annexe.

V- RESULTATS

1- Effort de pêche

1-1- Données générales

24 fiches d'enquêtes ont été récoltées contre 25 à 68 pour les années précédentes.

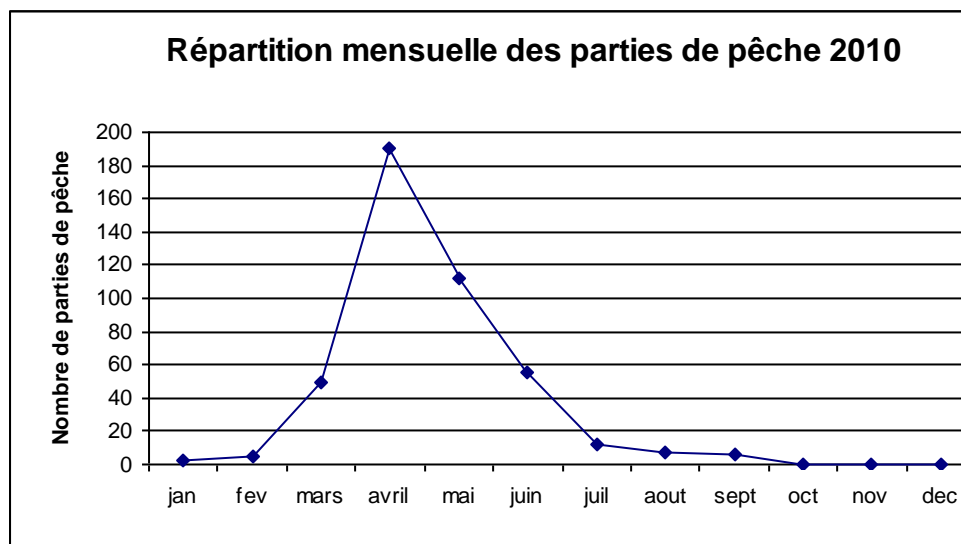
Environ 50 fiches ont été distribuées (car des fiches ont été distribuées par des AAPPMA sans qu'elles aient été notées comme envoyées), soit **un taux de retour de 48 %**.

L'effort total de pêche a été de 31 117 heures de pêche pour 439 parties de pêche contre 8 936 à 56 636 heures et 331 à 1173 parties de pêche pour les années précédentes.

Le nombre moyen de parties de pêche par pêcheur (tous cours d'eau) était donc de 18 contre 14 à 56 pour les années précédentes.

L'effort de pêche moyen pour une bosselle est de 174 heures et de 11 heures pour les cordées. La moyenne pour les cordées varie peu d'une année sur l'autre car la méthode de pêche employée est la même pour tous les pêcheurs, pose le soir et relève le matin. Pour ce qui est des bosselles, l'utilisation est différente. Elle va d'une mise en eau uniquement pendant la nuit à une mise en eau en continue avec une relève peu fréquente.

1-2- Répartition mensuelle des parties de pêche



La courbe de fréquentation a évolué du fait de la réglementation.

La période printanière est sans conteste la plus pêchée. Elle correspond au début de l'activité migratoire des anguillettes et également des anguilles sédentaires à la faveur des crues printanières.

Les mois de mars à juin correspondent également à un pic d'activité halieutique pour l'anguille dans la mesure où les conditions météorologiques sont plus clémentes et la pêche des carnassiers n'est que partiellement ouverte.

1-3- Répartition spatiale des pêcheurs

	Nombre de pêcheurs
Cisse	2
Claise	Aucun retour
Indre	20
Indrois	2

Comme lors des années précédentes, l'Indre est le cours d'eau où il y a le plus de déclarations.

Hormis l'Indre, le nombre de pêcheurs qui déclarent des parties de pêche sur les autres cours d'eau est assez faible. Aucun retour n'est enregistré sur la Claise ce qui est régulièrement constaté depuis le début du suivi. (constat quasi identique à celui de 2009).

Le taux de retour est moyen mais permet l'exploitation des données. Il est par contre beaucoup plus difficile d'estimer le nombre réel de pêcheurs qui pratiquent cette activité sur le domaine privé.

A contrario, on peut aussi penser que les pêcheurs qui n'ont pas retourné leurs fiches de captures sont des pêcheurs plus occasionnels et dans la mesure où leurs fiches étaient peu renseignées, ils n'ont pas jugé utile de retourner leur fiche....

A titre de comparaison, en 2010, 186 licences amateurs ont été délivrées sur les cours d'eau du Domaine Public Fluvial.

Le nombre de pêcheurs amateurs aux engins sur le domaine privé est probablement du même ordre de grandeur voire un peu plus faible que ceux sur le domaine public.

Pour ce qui est de la fréquentation par commune, le tableau suivant donne une idée de la fréquentation des pêcheurs à l'échelle des cours d'eau.

	Nombre de communes sur le cours d'eau	Nombre de communes mentionnées par les pêcheurs
Cisse	8	1
Claise	6	Pas de retour
Indre	26	12
Indrois	9	2 (les 2 en aval de Chemillé)

On peut estimer que les pêcheurs couvrent 20 % à 40 % du linéaire de cours d'eau hormis sur la Claise où aucun retour n'est enregistré pour 2009.

Sur l'Indrois, les déclarations ont été enregistrées sur la partie aval du cours d'eau et plus particulièrement en aval du plan d'eau de Chemillé/Indrois qui est un obstacle majeur à la migration des anguilles sur ce cours d'eau (même si des anguilles arrivent tout de même à franchir cet obstacle).

1-4- Répartition des parties de pêche par mode de pêche

Sur les 439 parties de pêche, **278 étaient consacrées à la pêche à l'aide de cordées et 161 avec des bosselles** ce qui fait un pourcentage respectif de 63 % et 37 %. Ce chiffre est très variable d'une année sur l'autre. Cette proportion peut en outre expliquer d'éventuelles fluctuations interannuelles dans les captures globales puisque la CPUE aux cordées est nettement plus efficace que la CPUE à l'aide de nasses.

Par ailleurs, Il reste toujours difficile de savoir si une partie de pêche déclarée correspond à l'utilisation d'un engin ou de l'ensemble des engins pour la partie de pêche. D'après les fiches récoltées, il semble que les deux cas de figure soient rencontrés.

2- Efficacité de la pêche

2-1- Le taux de bredouille

Seul le taux de bredouille moyen (pour les 3 cours d'eau) a été calculé, **il est de 70 %** contre 53 à 91 % pour les années précédentes.

Le taux de bredouille est en partie biaisé puisque nous avons dû recréer des parties de pêche à l'aide des déclarations téléphoniques des pêcheurs et ainsi répartir de façon assez homogène les prises, ce qui limite les bredouilles.

Ce taux de retour est nettement influencé par les pêcheurs qui ne relèvent que très ponctuellement leurs nasses. Ils ont donc plus de chance de capturer des poissons puisque leur temps de pêche est beaucoup plus important.

2-2- Rentabilité exprimée en terme de Capture Par Unité d'Effort (CPUE)

Le calcul de valeurs moyennes présente un intérêt dès lors que l'on peut lui attribuer une précision. Il est donc nécessaire de déterminer l'écart des valeurs réelles à la moyenne, C'est la notion d'écart type calculé selon la formule : $\sqrt{\{(n \sum x^2 - (\sum x)^2)/(n(n-1))\}}$.

La **CPUE (Capture par Unité d'Effort) moyenne correspond au nombre de poissons capturés par heure de pêche**. Elle est calculée à partir de la moyenne des rapports entre le nombre de poissons et le nombre d'heures par session de pêche consacrées à la recherche d'un poisson (elle prend également en compte les bredouilles).

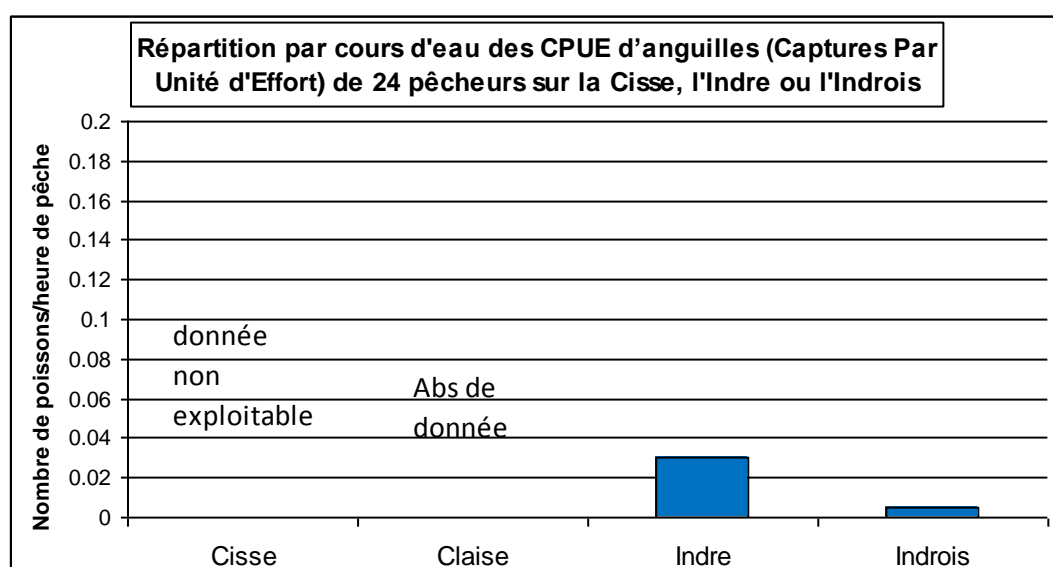
exemple : Une CPUE de 0,5 correspond à 1 poisson capturé pour 2 heures de pêche, alors qu'une CPUE de 0 correspond à aucune capture

Elle est exprimée en nombre de poissons par heure de pêche.

2-2-1- Données des CPUE moyennes par cours d'eau

Les résultats des CPUE sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2010)	Intervalle de confiance	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2004)</i>	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2005)</i>	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2006)</i>	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2007)</i>	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche (2008)</i>	<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche(2009)</i>
Cisse	NE	0.034	0,005	0,032	0,032	0.077	0.038	0.003
Claise	Abs de données		Abs de données	Abs de données	0,052	0.041	Abs de données	Abs de données
Indre	0.03	0.015	0,022	0,048	0,042	0.052	0.041	0.052
Indrois	0.005	0.027	0,007	0,01	0,003	0.015	0.005	0.023



Les taux de captures enregistrés en 2010 ne sont que partiellement exploitables du fait des faibles retours sur certains cours d'eau.

Il est assez logique que les CPUE soit plus forte sur l'Indre par rapport à l'Indrois puisque la capacité d'accueil de l'Indrois est plus faible, et le bassin est moins accessible du fait de la multiplicité des ouvrages sur l'Indre.

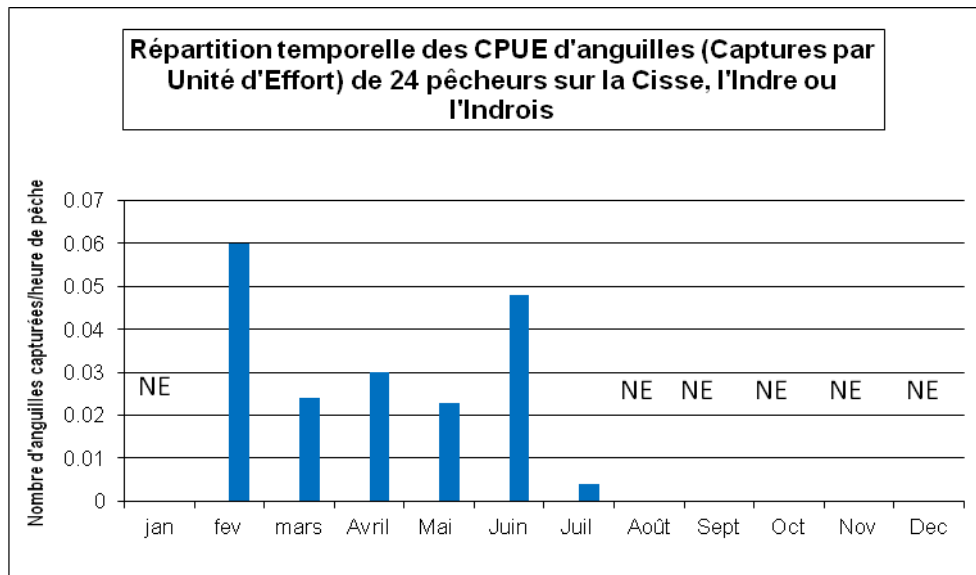
Comme pour les années précédentes, on note des variations inter-pêcheurs importantes. On note également une différence très significative entre le nombre de déclarations sur l'Indre d'une part et la Cisse/Indrois d'autre part ce qui rend les résultats sur ces deux derniers cours d'eau très aléatoires.

2-2-2- Données des CPUE moyennes par mois

Pour l'ensemble des cours d'eau (Cisse, Indre et Indrois), les résultats sont les suivants :

	jan	fev	mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2010</i>	NR	0.06	0.023	0.030	0.024	0.048	0.004	NR	NR	NR	NR	NR
<i>Intervalle de confiance</i>	NR	0.05	0.013	0.007	0.008	0.019	0.007	NR	NR	NR	NR	NR
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2003</i>	-	-	0,020	0,034	0,029	0,022	0,009	0,066	0,094	0,008	0,029	0,021
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2004</i>	0,042	0,009	0,018	0,02	0,008	0,003	0	0	0	0,004	0,031	0
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2005</i>	0,011	0,014	0,050	0,055	0,044	0,031	0	0,012	0,029	0,030	0,083	0,088
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2006</i>	0,034	0,002	0,072	0,047	0,046	0,05	0,021	0,008	0,012	0,012	0,015	0,031
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2007</i>	0,033	0,039	0,055	0,070	0,050	0,022	0,041	0,03	0,034	0,049	0,048	0,047
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2008</i>	0.05	0	0.015	0.050	0.036	0.030	0.017	0.010	0.064	0.028	0.045	0.072
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2009</i>	NR	0.021	0.062	0.061	0.048	0.0036	0.014	NR	0.03	NR	0.012	NR

NR : correspond à moins de 6 parties de pêche



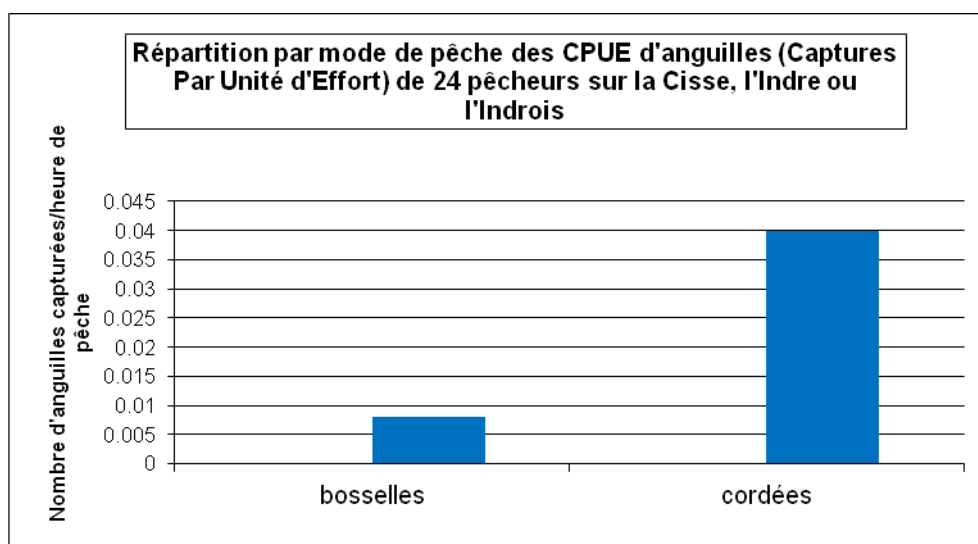
Contrairement aux années précédentes, la forme de l'histogramme ne suit pas celui de la fréquentation.

Les pêcheurs d'anguilles connaissent bien les pics d'activités des anguilles et les meilleures CPUE sont en générales associées aux périodes de montées des eaux ou de réchauffement thermique.

2-2-3- Données des CPUE moyennes par mode de pêche

Pour l'ensemble des cours d'eau (Cisse, Claise, Indre et Indrois), les résultats sont les suivants :

	bosselles	cordées
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2010</i>	0.008	0.041
Intervalle de confiance	0.005	0.007
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2003</i>	0,015	0,058
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2004</i>	0,002	0,042
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2005</i>	0,015	0,058
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2006</i>	0,015	0,051
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2007</i>	0.027	0.087
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2008</i>	0.013	0.1
<i>CPUE d'anguilles en poissons/heure de pêche en 2009</i>	0.029	0.059



Comme les années précédentes, la pêche à la cordée est nettement plus efficace que la pêche à la nasse.

L'année 2010 montre une différence très marquée entre les deux modes de pêche.

En moyenne, en 2009, il aura fallu 125 heures de pêche à la bosselle ou 24 h de pêche aux cordées pour capturer 1 anguille.

Les temps de pose parfois très longs des bosselles expliquent notamment cette différence très marquée entre les engins de pêche.

La pêche à la cordée est donc depuis le début du suivi nettement la plus efficace par rapport à la pêche à la bosselle.

2-3- Evaluation des captures par pêcheur

Si l'on prend en considération les 22 fiches exploitables où des captures ont été déclarées, on obtient les résultats suivants :

	Nombre d'anguilles capturées 2010/nb de pêcheurs	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période 2010	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période (mars à dec 2003)	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période (2004)	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période 2005	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période 2006	Nombre d'anguilles capturées 2007/nb de pêcheurs	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période 2008	Nombre d'anguilles capturées/pêcheur sur la période 2009
Cisse	2/2	1	11,8	8,3	11	9.9	11.4	6.7	2.5
Claise	Abs de donnée	Abs de donnée	6,9	Abs de donnée	Abs de donnée	10.8	20.5	Abs de donnée	Abs de donnée
Indre	161/20	8	9,8	9,2	6,7	10.2	14.9	25.8	12.8
Indrois	1/2	0.5	6,2	1,5	2	7.4	7	8.5	3

Globalement, en considérant les 3 cours d'eau, **les 24 pêcheurs ont capturé 241 anguilles soit 6.8 anguilles/pêcheur** contre 7.3 à 19.8 lors des années précédentes.

On note des variations inter-annuelles assez importantes avec une érosion marquée depuis 2008.

Globalement au vu des 8 années de suivi, les captures/pêcheurs sont de l'ordre de 10 anguilles/an.

En considérant que 50 pêcheurs qui ont demandé des fiches auprès de la Fédération pour pratiquer la pêche aux engins en 2009 et en considérant que le poids moyen d'une anguille capturée est de 0,6 kg (cf donnée du suivi des captures de poissons migrateurs par les pêcheurs aux lignes pour l'année 2005), on peut en première approche estimer un poids capturé de 300 kg par les 50 pêcheurs.

Il est probable que le nombre de pêcheurs aux engins soit supérieur à 50 (il avait été demandé 120 fiches en 2007 par exemple) mais il est également probable que les pêcheurs qui ne remplissent pas de carnets de captures prélèvent en moyenne beaucoup moins de 10 captures/an.

Il apparaît raisonnable de penser que l'ordre de grandeur des captures par les pêcheurs aux engins sur le domaine privé soit de l'ordre de 500 kg/an.

Par ailleurs, bon nombre de pêcheurs ont indiqué relâcher les petites anguilles (<40 cm). L'estimation des poissons capturés ne correspond donc pas tout à fait aux poissons prélevés et retirés du milieu.

2-4- Répartition des tailles

Sur les 164 anguilles capturées, **23 étaient déclarées inférieures à 40 cm contre 141 supérieures à 40 cm ce qui fait respectivement 14 et 86 %** contre 24 à 41 % inférieures à 40 cm pour les années précédentes. On peut aussi penser qu'il y ait globalement une sous déclaration des petites anguilles mais pas plus en 2010 que les années précédentes.

2010 confirme l'année 2009 avec une proportion des anguilles de moins de 40 cm très faible.

Il n'est pas fait de détail par cours d'eau du fait des très faibles prises enregistrées sur la Cisse et l'Indrois.

Si ces différences devraient être validées par une enquête panier avec mesure des anguilles, en l'état, cela signifie tout de même que la population d'anguilles est dominée par des poissons de plus de 4/5 ans et probablement composée de potentiels géniteurs femelles mais cela signifie également que le recrutement est faible...

CONCLUSION

Cette 8^{ème} année de suivi a permis de récolter 22 fiches exploitables.

D'une année sur l'autre, les différences du nombre de captures ou des CPUE ont un lien étroit avec le mode de pêche majoritairement utilisé.

La pression de pêche est principalement axée sur la période printanière, ce qui est contraint par l'Arrêté Préfectoral aussi.

Pour ce qui est des CPUE, on note des taux de captures plus faibles en 2010 par rapport aux années précédentes.

La CPUE sur l'Indre est la plus forte en 2010 comme c'est le cas globalement depuis le début du suivi.

Pour les CPUE par engins, la pêche aux cordées reste comme les années précédentes, très nettement plus efficace que la pêche aux bosselles.

L'analyse des captures montre une dominance de sujets les plus âgés.

Le nombre de captures moyen/pêcheur est plus faible que la moyenne des années précédentes avec en moyenne pour les années de suivi 10 anguilles/pêcheur/an.

Au vu des données 2010 et années précédentes, on peut estimer que l'ordre de grandeur des captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux engins sur le domaine privé est de l'ordre de 500 kg, ce qui n'est pas négligeable et de l'ordre de 10-15 % des captures des pêcheurs amateurs aux lignes sur tout le département d'Indre et Loire si l'on se réfère à l'estimation de 2009 qui était de 3.8.

Par ailleurs, une partie des poissons de petite taille (<40 cm) est remise à l'eau, ceci nous paraît d'autant plus réel que les captures par les pêcheurs aux lignes restent faibles, on peut donc penser que les captures isolées de jeunes individus soient en partie remises à l'eau. Les poids estimés ne prennent pas en compte cet élément.

Il est bon de rappeler que ce suivi est intégré aux indicateurs du Tableau de Bord anguille du bassin Loire et participe à la gestion de la ressource à l'échelle du bassin versant.

Enfin, parallèlement à ce suivi des captures d'anguilles aux engins sur le domaine privé, un autre suivi concernant le suivi des pêcheurs aux lignes dans tout le département est mené depuis 2005. Ce suivi n'a pas un caractère obligatoire, mais compte tenu de la situation de l'espèce « anguille », et du récent règlement européen sur l'anguille, il est fortement conseillé aux pêcheurs amateurs de fournir des résultats sur les captures de cette espèce si l'on souhaite conserver l'exploitation de cette ressource lors des années à venir.

Annexe :

Fiche de déclaration proposée par la
Fédération de Pêche et le Tableau de bord
Anguille du bassin Loire

Fiche de suivi des captures d'anguilles pour les pêcheurs aux engins (nasses anguillères et lignes de fond/cordées)

Suite à l'arrêté du **10 mars 2003**, l'autorisation de capture d'anguilles à l'aide d'engins (nasse anguillère, ligne de fond/cordée) sur **L'Indre, l'Indrois, la Claise et Cisse** est conditionnée par la **déclaration des captures** auprès de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Cette déclaration doit être effectuée pour chaque jour de pêche de l'année 2003 par l'ensemble des pêcheurs sous peine de suspension d'autorisation de pêche aux engins.

Veillez transmettre cette fiche à la Fédération d'Indre et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

Grégoire RICOU

25, rue Charles Gilles

BP 0835

37008 Tours

Téléphone : 02 47 05 33 77

Télécopie : 02 47 61 69 42

Messagerie : FEDERATION.DE.PECHE.37@wanadoo.fr

Fiche pêcheur

Identité (*) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

N° Permis :

AAPPMA :

* En application de l'article L.27 de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant et demander leur rectification ou suppression.

Fiche capture
(exemple)

Date	Cours d'eau	Commune	Type d'engins (indiquez un seul engin de pêche par ligne)	Temps de pêche (heures)	Bredouille (oui/non)	Captures d'anguilles (nombre)	
						Moins de 40 cm	Plus de 40 cm
10/07/03	Indre	Cormery	anguillère	10	non	2	3
10/07/03	Indre	Cormery	anguillère	10	oui	0	0
10/07/03	Indre	Cormery	Ligne de fond	12	non	0	1

Date	Cours d'eau	Commune	Type d'engins (indiquez un seul engin de pêche par ligne)	Temps de pêche (heures)	Bredouille (oui/non)	Captures d'anguilles (nombre)	
						Moins de 40 cm	Plus de 40 cm